

<b>Titre</b>	Création d'un forum en ligne sur l'e-APP
<b>Document</b>	Doc. préél. No 8 de septembre 2021
<b>Auteur</b>	BP
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point 8.iii.
<b>Mandat</b>	Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies
<b>Objectif</b>	Proposer un modèle pour la création d'un forum en ligne pour échanger des informations et des expériences sur l'e-APP.
<b>Mesures à prendre</b>	Pour décision <input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
<b>Annexe(s)</b>	s.o.
<b>Document(s) connexe(s)</b>	Doc. préél. No 6 de mai 2021 – Rapport du Président du Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies

## Table des matières

I.	Introduction .....	1
II.	Caractéristiques requises .....	1
III.	Accès et restrictions.....	1
IV.	Plateformes suggérées .....	2
V.	Proposition pour la Commission spéciale.....	2

# Création d'un forum en ligne sur l'e-APP

## I. Introduction

- 1 L'e-APP a été conçu pour être aussi flexible que possible. Sa création ainsi que sa mise en œuvre relèvent pleinement de la responsabilité des Parties contractantes et sont laissées à leur discrétion.
- 2 C'est pourquoi les Parties contractantes ont jugé utile de contacter le BP ainsi que d'autres Parties ayant mis en œuvre l'e-APP. Jusqu'à présent, cela s'est généralement fait dans le cadre de consultations bilatérales ou multilatérales, ainsi que lors du Forum international sur l'e-APP.
- 3 Le Groupe d'experts sur l'e-APP et les nouvelles technologies, qui s'est réuni en mai 2021, a recommandé la création d'un forum en ligne en vue de faciliter davantage le partage d'informations, notamment l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Le Groupe a invité le BP à réfléchir à la forme que pourrait prendre ce forum et à préparer un Document préliminaire à l'attention de la Commission spéciale.
- 4 Le texte qui suit est la proposition du BP pour un forum en ligne sur l'e-APP.

## II. Caractéristiques requises

- 5 Le BP propose que la plateforme comporte trois sections : des informations générales, un forum de discussion et un registre.
- 6 La section d'information générale sera tenue à jour par le BP. Elle comprendra des conseils et des bonnes pratiques approuvés par la Commission spéciale et le Forum e-APP. Ces informations viendront s'ajouter à celles déjà disponibles sur l'Espace Apostille du site web de la HCCH. Cette section devrait servir de point central pour connaître les bases de l'e-APP. Elle ne fournira pas de solutions techniques, ni d'informations qui n'ont pas été approuvées par les organismes appropriés.
- 7 La section du forum de discussion sera conçue pour permettre aux utilisateurs d'interagir entre eux. Celle-ci permettra aux utilisateurs de poser des questions et d'y répondre, éventuellement en y joignant des images et des documents. Ces forums de discussion seront regroupés par thème et pourront faire l'objet d'une recherche par mot clé.
- 8 La section du registre permet aux Parties contractantes disposant d'une expérience dans le domaine de l'e-APP de télécharger des ressources. Il peut s'agir de boîtes à outils, d'études de faisabilité internes ou d'exemples d'e-Apostilles.

## III. Accès et restrictions

- 9 Il convient de noter que le BP ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre à toutes les questions posées sur la plateforme et pour en modérer le contenu. Son rôle principal se limite à l'administration de la plateforme pour permettre aux Parties contractantes de se connecter et de discuter des questions relatives à l'e-APP.
- 10 Les identifiants et l'accès seront gérés par le BP. Le Forum e-APP sera réservé aux Parties contractantes de la Convention Apostille. À titre exceptionnel, s'il est manifeste qu'une partie intéressée développe un logiciel, l'accès pourra également lui être accordé.
- 11 Il convient que chaque Partie contractante reçoive au moins un identifiant de connexion. Idéalement, il n'y aura pas de limite de participants afin de permettre à l'ensemble des membres d'une équipe d'y avoir accès. Les utilisateurs doivent être identifiables par leur nom et leur Partie contractante.

- 12 Il convient que les utilisateurs aient la possibilité de s'envoyer des messages en privé, mais les adresses électroniques et autres coordonnées resteront privées. Cela signifie que la communication est limitée à la plateforme, sauf accord contraire des utilisateurs.
- 13 La plateforme doit être accessible par le biais d'un navigateur internet ou via une application logicielle d'accès libre.

#### **IV. Plateformes suggérées**

- 14 La première option est de recourir à Microsoft Teams pour le forum en ligne. Elle sera connectée au système interne Teams déjà utilisé par le BP. Cela ne générerait aucune dépense supplémentaire puisque le BP dispose déjà d'une licence pour un usage interne. Ce système devrait permettre de mettre en œuvre l'ensemble des fonctions décrites ci-dessus, même s'il n'a pas été spécialement conçu pour être utilisé comme un forum en ligne et peut donc présenter quelques difficultés d'utilisation. Il peut également présenter des limitations en termes d'accès et de capacité, avec un nombre maximal d'utilisateurs.
- 15 Une deuxième option consiste à développer une plateforme spécifique, similaire à celle qui a été conçue pour le Réseau international de juges de La Haye. Ce support serait mieux adapté au forum en ligne puisqu'il serait créé dans un but précis, avec un accès adapté aux besoins des Parties contractantes. Cette option supposerait un financement supplémentaire pour la phase initiale, estimé entre 15 000 et 20 000 euros, mais n'engendrerait aucun frais de gestion permanents puisqu'elle serait hébergée sur le même site web que celui de la HCCH.

#### **V. Proposition pour la Commission spéciale**

- 16 La Commission spéciale est invitée à étudier ces propositions et à demander au BP de mettre en œuvre la solution retenue, en tenant compte de toute exigence supplémentaire.